

Pôle Adultes

EANM (Foyer de Vie – FAM) Le Clos du Bétin



7 Rue du Cimetière 86170 NEUVILLE-DE-POITOU



05.49.18.11.18



lboucabeille@a-ps-a.org

Offre d'emploi

UN JOB D'ETE QUI A DU SENS

Le Foyer de Vie « Le Clos du Bétin »

recherche

des **ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX**
ou **AIDES MEDICO-PSYCHOLOGIQUES (H/F)**

CDD à temps plein : 6 juillet au 23 août 2024 ou du 13 juillet au 30 août.

**Envie de passer un été utile, humain et inoubliable ?
Rejoins une équipe engagée au service
de 32 personnes accompagnées présentant une déficience sensorielle
(surdit , surdic c t ) avec handicaps associ s.
Une exp rience de terrain unique, bien loin d'un  t  ordinaire.**



Cadre agr able

Foyer   taille humaine, ambiance bienveillante



Equipe pluri-disciplinaire

Educateurs, soignants, animateurs



Missions vari es

Activit s, sorties, accompagnement du quotidien



Id al pour votre CV

Exp rience concr te dans le m dico-social

L'APSA (Association pour la Promotion des personnes Sourdes, Aveugles et Sourdes-Aveugles), reconnue d'utilité publique recherche pour le foyer de Vie du Clos du Bétin, à Neuville de Poitou :

des accompagnants éducatifs et sociaux ou aide médico-psychologiques ou faisant fonction.

Vos missions au quotidien :

- ✓ Accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne avec bienveillance et respect (hygiène, repas, loisirs) ;
- ✓ Identifier les besoins individuels et y répondre de manière adaptée ;
- ✓ Promouvoir l'autonomie et l'autoréalisation des personnes accompagnées ;
- ✓ Partage des observations et expériences auprès des personnes accompagnées ;
- ✓ Animer des activités éducatives à l'intérieur et à l'extérieur du foyer ;
- ✓ Travailler en collaboration avec une équipe connaissante et engagée ;
- ✓ Participer aux transmissions écrites et orales pour assurer la continuité de l'accompagnement.

Profil de poste :

Toute personne présentant une sensibilité à la différence. Une expérience médico-sociale ou auprès de personnes en situation de surdité serait appréciée.

Cadre réglementaire :

- Loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale ;
- Loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées ;
- Arrêté du 8 Septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie (Art. L. 311.4 du CASF)
- Convention Collective des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 Mars 1966

Rémunération : Barème de la Convention Collective 66, selon ancienneté.

Faire acte de candidature auprès de :

Monsieur Barragan,
Directeur du Pôle Adultes de l'APSA,
10, chemin de la Varenne
86280 Saint Benoît.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 29/06/2026